

Séance extraordinaire du 30 août 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mercredi, 30 août 2023 à compter de 17 h 30 à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, Guy Benjamin, et à laquelle assistent mesdames et messieurs les conseillers :

Poste	Nom
Conseiller, district électoral n° 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral n° 4	Jacques Bienvenue
Conseiller, district électoral n° 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: M^e Isabelle François, directrice générale et greffière ainsi que M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du Conseil dans le délai imparti pour y prendre en considération les sujets suivants, à savoir :

Ordre du jour

1. Avis de motion pour règlement n° 92-2005-80 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les éoliennes commerciales
2. Premier projet de règlement n° 92-2005-80 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les éoliennes commerciales / Lecture et adoption
3. Projet Parc éolien Monnoir – Entente de paiement ferme - Ville de Saint-Césaire et Boralex Développement Canada inc. / Autorisation de signature
4. Période de questions
5. Fin de la séance

Résolution 2023-08-250

Avis de motion pour règlement n° 92-2005-80 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les éoliennes commerciales

Considérant que le projet de règlement intitulé « règlement n° 92-2005-80 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les éoliennes commerciales » a été déposé à chacun des membres du Conseil municipal avant le début de la présente séance, **en conséquence**,

Avis de motion est donné par Denis Chagnon, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente, tenue un jour ultérieur, le « règlement n° 92-2005-80 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les éoliennes commerciales ».

Résolution 2023-08-251

Premier projet de règlement n° 92-2005-80 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les éoliennes commerciales / Lecture et adoption

Considérant qu'une copie du premier projet de règlement intitulé « règlement n° 92-2005-80 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les éoliennes commerciales » a été transmise à chacun des membres du Conseil avant la tenue de la présente séance;

Séance extraordinaire du 30 août 2023

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la directrice générale et greffière fait la lecture dudit projet de règlement n° 92-2005-80;

Considérant que ce projet de règlement a pour objet d'apporter des modifications au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant l'implantation d'éoliennes commerciales sur le territoire municipal de la Ville de Saint-Césaire;

Considérant que le règlement n° 92-2005-80 contient des objets susceptibles d'approbation référendaire;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'adopter le premier projet de règlement intitulé : « règlement n° 92-2005-80 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les éoliennes commerciales »;

Que l'assemblée de consultation publique sur ce premier projet de règlement n° 92-2005-80 soit fixée au 10 octobre 2023 à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil de l'hôtel de Ville, 1111, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire.

Lecture faite du règlement n° 92-2005-80
Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-08-252

Projet Parc éolien Monnoir – Entente de paiement ferme entre Ville de Saint-Césaire et Boralex Développement Canada inc. / Autorisation de signature

Considérant que Boralex Développement Canada inc., de concert avec la Coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville désire développer le projet parc éolien Monnoir, en réponse à l'appel d'offres d'Hydro-Québec qui désire acheter un bloc d'énergie éolienne;

Considérant que tout soumissionnaire doit démontrer son engagement à verser à la collectivité locale qui administre le territoire susceptible ou sera implanté le projet éolien;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que le maire ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et greffière ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, l'entente de paiement ferme au projet de parc éolien Monnoir avec Boralex Développement Canada inc.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Fin de la séance

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière